

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2011)
Heft: 1920

Artikel: Temps de travail chez Lonza, une affaire nationale
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1025783>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Temps de travail chez Lonza, une affaire nationale

André Gavillet • 1 août 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18182>

Il n'y a pas que le franc qui est CH, mais aussi la place reconnue aux syndicats

Les effets de la hausse du franc suisse sont si multiples, circonstanciés, pour les agents économiques, importateurs, exportateurs, frontaliers, professionnels du tourisme, qu'il n'est pas possible d'en tirer l'addition de manière simple.

Le phénomène n'est pas nouveau et, compte tenu de la structure de l'économie suisse, il sera durable. Il faut donc se poser la question: quand revêt-il une importance nationale? quand, touché ou pas touché, chacun est-il concerné?

Déjà on peut observer la modestie des revendications salariales annoncées pour cet automne par les syndicats. On enregistrera le tassement de la croissance économique prévue par les agences spécialisées. Les emplois temporaires, toujours significatifs, ralentissent. Mais ces indicateurs renvoient à des phénomènes économiques généraux, même s'ils ont ou auront des conséquences individuelles. Il en va autrement pour la demande faite de travailler plus, deux heures par semaine, gratuitement.

Principe

Les exigences d'allonger la durée du travail ont été, il y a

quelques années en Allemagne, négociées par les syndicats qui ont, sous la menace de la délocalisation, donné la priorité à l'emploi. Mais la manière dont le directeur général de Lonza a présenté l'augmentation de deux heures de la durée du travail, à Viège et à Bâle, est d'une tout autre nature.

Citations, d'après le compte rendu de la conférence de presse où furent présentés les résultats du premier semestre (D. Eskenazi, *Le Temps*, 28.07.11):

«L'augmentation de deux heures par semaine de travail de nos collaborateurs à Viège et à Bâle nous donne de l'air. Toutefois, cela ne nous permettra pas de compenser l'appréciation rapide du franc vis-à-vis du dollar et de l'euro durant les derniers mois», a souligné mercredi Stefan Borgas, directeur général de Lonza, lors de la présentation des résultats au premier semestre 2011.

Imposée à 2850 collaborateurs, cette mesure a été toutefois bien acceptée par 80% d'entre eux, estime le patron du fabricant d'ingrédients pour l'industrie pharma.

(...) «Nous n'avons pas de programme de licenciement», souligne le directeur de l'entreprise qui emploie 8300 collaborateurs. L'augmentation du temps de

travail devrait engendrer une hausse de la productivité de 5% à 7%. Si ces objectifs sont dépassés, les collaborateurs recevront des bonus.

(...) *Au premier semestre, les résultats ont été plus ou moins en ligne avec les attentes des marchés. Si les ventes ont été inférieures aux prévisions, le bénéfice opérationnel et la marge avant intérêts et impôts (EBIT) ont largement dépassé les attentes. Du coup, dans des marchés baissiers, l'action de Lonza a grimpé de 0,8% à 68,65 francs.»*

Ainsi, la durée du travail devient une variable qui permet de maintenir le bénéfice escompté de l'entreprise. Elle est imposée. La considération due au partenaire n'est plus contractuelle mais condescendante. Le travail supplémentaire non payé n'a pas du côté du patronat et des actionnaires un équivalent qui prouverait la parité des sacrifices. Au contraire, cette surcharge horaire est exigée pour maintenir le bénéfice au niveau prévu.

Un tel ton, autocrate, affirmé comme tel est contraire à l'esprit des relations avec les syndicats, qui s'exprime dans les grandes conventions collectives de l'industrie des machines, de l'horlogerie. M. Borgas reconnaît 20% d'opposants à ses exigences de travailler plus. On ne sait comment ils ont été recensés.

Les citer doit être pour le directeur général de Lonza la limite de son ouverture. La négociation entre partenaires se résume dans un jeu de suffixes: impose – oppose.

En revanche, le monde boursier a apprécié. Malgré la tendance baissière, il a donné un plus de 0,8% à l'action Lonza.

National

Le temps de travail a la particularité d'offrir des possibilités de négociation variées: durée hebdomadaire, vacances, adaptation au flux des commandes, âge de la

retraite. Rien ne semble avoir été évoqué dans le cas Lonza. M. Borgas impose. Lonza et sa direction ne se contentent pas d'un état des lieux. Ils se vantent de leur décision. La hausse du franc suisse est intégralement payée par celles et ceux qui travaillent.

L'affaire Lonza doit avoir un retentissement national. Tous, nous sommes concernés. Dans la conception de l'organisation du travail, dans l'affirmation de la valeur du travail, dans le partenariat social, dans le droit à la négociation.

A l'heure préélectorale où tous

les partis se veulent plus suisses les uns que les autres, à l'heure de la suissitude, on s'étonne que cette atteinte à notre conception helvétique du partenariat syndical, quoique fort imparfaite, ne soit pas plus fermement défendue. Les méthodes du capitalisme anglo-saxon nous sont étrangères, l'objet d'une xénophobie ici légitime.

Le franc lourd doit être l'occasion pour les syndicats, à l'échelle nationale, de rappeler le principe des relations négociées. Dans une déclaration ferme. Nous l'attendons.

Les partis suisses en proie au franc fort

Yvette Jaggi • 7 août 2011 • URL: <http://www.domainepublic.ch/articles/18205>

Concordance dans la discorde

Quelle semaine! Lundi 1er août, les quatre grands partis font tous assaut de patriotisme ardent; le vendredi, confrontés au franc fort, ils se retrouvent par paires.

Certes, le ton et la manière diffèrent mais l'on décèle des analogies frappantes dans les revendications exprimées par les duettistes, par ailleurs rivaux dans la morne campagne (DP 1919¹²) en vue des élections nationales du 23 octobre prochain. En clair, le franc fort a rapproché les démocrates du centre des libéraux-radicaux et les démocrates-chrétiens des socialistes.

Mouvement à droite

Le mercredi 3 août, l'UDC lance son «*programme de revitalisation*¹³ » de l'économie, selon les vieilles recettes du libéralisme: affaiblissement de l'Etat fiscal et régulateur, flexibilisation du marché du travail, réduction du prix de l'énergie électrique et maintien du nucléaire, diminution des charges bureaucratiques et administratives des entreprises y compris, tout en fin de liste, la revendication d'une gestion plus efficace de l'immigration.

Le parti libéral-radical y reconnaît de suite son propre programme de janvier dernier, lui-même inspiré des catalogues émis une vingtaine

d'années plus tôt par economiesuisse, qui s'appelait encore Vorort. Avec soulagement, le PLR voit matière à entente avec son suspect allié qu'il salue d'un communiqué¹⁴ réjoui: «*L soutient la cure de fitness du PLR*». Le *Tages-Anzeiger*¹⁵ donne à la nouvelle et fragile entente à droite une allure pathétique: Christoph Blocher, plus soucieux que jamais de rester à l'avant-scène, se retrouve aux côtés de Fulvio Pelli, le plus mal coté¹⁶ des présidents de partis suisses.

Mémoire sélective ou primat stratégique, maître Blocher semble avoir oublié que, le 23 juin dernier, il affirmait que l'appréciation du franc faisait l'objet d'une